



Le Mag

de Saint-Romain

BILAN D'ACTIONS 23 MAI - 31 DÉCEMBRE 2020



BONNE ANNÉE
2021

Retour en images...

Des instants qui ont compté... des jours qui feront date !

15 Mars 2020 : Une nouvelle équipe pour St-Romain



23 Mai 2020 : La nouvelle municipalité installée



24 mai 2020 : Les nouveaux élus déjà en action :
Première sortie pour Luc THOMAS, Maire et son 1^{er} adjoint,
Alain GERBAUD, pour réceptionner à l'agglomération la dotation
de masques de la région, en présence de Laurent Wauquiez,
Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes
et Thierry KOVACS, Maire de Vienne, Conseiller régional
et Président de Vienne-Condrieu Agglomération



18 juin 2020 : Commémoration
de l'Appel du 18 juin 1940.

Cette première cérémonie à St-Romain-en-Gal,
qui sera désormais traditionnelle, est instaurée à l'occasion
de l'année du 50ème anniversaire de la disparition
du Général de GAULLE.



10 juillet 2020 : Installation
du Conseil Communautaire
de Vienne-Condrieu Agglomération.

Après la brillante réélection de Thierry KOVACS à la Présidence,
Luc THOMAS est élu vice-président
en charge de l'aménagement et de la planification



UN NOUVEAU SOUFFLE



Luc THOMAS

Maire de St-Romain-en-Gal

Madame, Monsieur, Cher(e)s Romanères,

Mes premiers mots de 2021, sont les vœux chaleureux que j'adresse à tous les Romanères.

Je vous souhaite, au nom du Conseil municipal, une bonne et heureuse année 2021. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur, joie et prospérité ainsi qu'à tous vos proches.

L'année 2020 nous a fait connaître une situation éprouvante avec la pandémie liée à la Covid 19. Mes pensées vont vers les plus de 40 000 familles de notre pays qui ont été touchées au plus profond de leur cœur par la disparition d'un proche. Notre commune n'a malheureusement pas été épargnée.

Ces mots, j'aurais dû les prononcer lors de la première cérémonie des vœux de la nouvelle municipalité que je conduis depuis quelques mois.

Je me vois contraint, comme tous les Maires de France, d'annuler cette traditionnelle rencontre de début janvier. C'est pour moi un crève-cœur, mais c'est surtout un choix de raison, face aux incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire.

J'avais pourtant beaucoup de choses à vous dire sur les actions entreprises depuis notre prise de fonction.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'écrire ce magazine pour vous informer de ce que nous faisons depuis sept mois.

Comme vous pouvez le constater à la lecture du sommaire, une large place est donnée à mes adjoints qui s'expriment au nom de leur commission et des conseillers délégués de la majorité, sur leur organisation et la mise en œuvre des projets que nous préparons collégialement.

.../...

Sommaire

P. 3 et 4	Edito du Maire
P. 5 à 15	L'organisation du Conseil municipal... la parole est à vos élus
P. 16 et 17	Les chiffres clés du budget 2020
P. 18 et 19	Un vent de modernité souffle sur la commune
P. 20	État civil 2020
P. 21 à 25	Les Conseils municipaux du 23 mai au 30 novembre 2020
P. 26	Expression libre des groupes du Conseil municipal

A ce moment de mon propos, je tiens à rendre hommage à toute la majorité municipale. En constituant mon équipe, j'avais la conviction de m'entourer de femmes et d'hommes dévoués, compétents et passionnés. Je ne me suis pas trompé. Leur engagement est total.

Depuis notre prise de fonction, nous avons tenus 7 conseils municipaux et pris 43 délibérations. Vous retrouverez dans ce magazine toutes ces décisions, dont certaines engagent nos propositions issues de notre programme électoral : enfance/jeunesse, Impôts locaux, pôle intergénérationnel, mise en œuvre de la modification et de la révision du PLU, panneau lumineux d'informations, primes à la réussite aux diplômes, etc.

Je vous invite à lire attentivement ce nouveau magazine d'informations qui paraîtra régulièrement. Un dossier thématique d'actualité municipale sera développé à chaque publication.

Je vous invite aussi à consulter régulièrement le nouveau site internet de la commune mis en ligne depuis quelques heures sur : www.saintromainengal.fr.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, nos élus de la Région, du Département, et les Représentants de l'Etat nous incitent à créer, à oser et nous demandent d'être ambitieux. Ils nous proposent leur aide active et financière pour relancer notre économie et mettre en forme nos projets collectifs. Les premières subventions arrivent déjà.

Chers Romanères, je n'en doute pas : cette crise, nous la surmonterons !

Ensemble nous devons trouver la force et les ressources de continuer à nous projeter, à rêver et à vivre, pour mieux nous retrouver bientôt. Un nouveau souffle est en route.

Prenez soin de vous et de vos proches.
Bonne et heureuse année 2021



Pierre LANGLAIS
Maire honoraire de St-Romain-en-Gal

Le 28 novembre dernier, j'ai saisi Monsieur le Préfet de Région pour que soit attribué à Pierre LANGLAIS, l'honorariat de Maire.



Par arrêté en date du 30 novembre 2020, Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, lui a conféré le titre honorifique de Maire honoraire qui témoigne de son long engagement dans les fonctions électives de Maire. A ce titre, il conserve son écharpe de Maire à vie.

Au nom de tous nos concitoyens, j'adresse à Pierre LANGLAIS, Maire honoraire de Saint-Romain-en-Gal, mes sincères félicitations et mes chaleureux remerciements pour ce qu'il a fait pour notre commune pendant plus de 20 ans.

Luc THOMAS
Maire de St-Romain-en-Gal



Luc Thomas, Maire de Saint-Romain-en-Gal

Vice-président de Vienne-Condrieu Agglomération

Vice-président du SCOT des Rives-du-Rhône

Vice-président du Parc du Pilat

● Le mag : Vous avez souhaité fonctionner avec une large autonomie des adjoints et conseillers délégués. Pourquoi ?

Luc THOMAS : J'ai tenu à m'entourer de cinq adjoints et de neuf conseillers délégués pour que chacun s'investisse pleinement pour élaborer et mettre en œuvre nos projets qui sont décidés collégialement. Vous constaterez à la lecture des pages qui suivent que les adjoints qui animent les commissions municipales sont épaulés par des Conseillers délégués. Notre organisation est très structurée et je suis convaincu que cela donnera de bons projets pour notre commune.

● Le mag : Vous avez gardé des délégations importantes comme l'urbanisme. Comment fonctionnerez-vous puisqu'il n'y a pas de commissions spécialisées ?

LT : L'urbanisme, et notamment le PLU, a fait l'objet d'un débat important pendant la campagne électorale. La modification n° 1 du PLU est en cours et la révision générale sera lancée par l'agglo fin janvier. Je souhaite un large débat avec la population que j'animerai personnellement. En interne, s'il n'y a pas de commission spécialisée, je fonctionnerai en commission générale avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, majorité et opposition. Je tiens à ce que tous les élus soient informés pour ne pas renouveler les erreurs du passé avec un manque de concertation criant.

● Le mag : Plusieurs conseillers délégués sont directement rattachés à vous.

LT : Oui, ils m'épaulent dans mes délégations extérieures comme le SCOT, le parc du Pilat ou encore l'agglo. De plus, je considère que la culture ou encore les fêtes et cérémonies concernent la vie de la commune. A la lecture des pages qui suivent, vous constaterez que chacun connaît parfaitement sa feuille de route.



Christiane LAURENT

Conseillère déléguée,
suppléante du conseiller
communautaire et
membre du Parc du Pilat



Yves ROBERT

Conseiller délégué
chargé des fêtes
et des cérémonies



Sophie MARGUIN

Conseillère déléguée
chargée de la
bibliothèque municipale
et des actions culturelles



Thibald ABEILLON

Conseiller délégué
chargé de l'urbanisme,
du PLU et du SCOT.
Délégué au Parc du PILAT



Michèle SAMMUT

Conseillère déléguée
chargée des Services
à la population
et de la Communication



Alain GERBAUD

Adjoint délégué aux Ressources humaines, à la Voirie et aux Bâtiments communaux, revient sur son engagement

● **Le mag : Après deux mandats, comment percevez-vous votre action en reprenant des délégations que vous avez déjà exercées ?**

Alain GERBAUD : C'est vrai que j'ai exercé ces délégations dans le passé, particulièrement entre 2008 et 2014. Dès mon engagement aux côtés de Luc THOMAS, il y a plus de 18 mois, il m'a demandé d'assurer, si nous étions élus, la fonction particulière de Maire-adjoint.

J'ai accepté spontanément et aujourd'hui, dans les circonstances de crise que nous connaissons, je pense que mon expérience est utile.

Je connais bien les rouages de la commune, les agents de notre collectivité et l'environnement intercommunal de l'agglomération ou des syndicats intercommunaux encore nombreux et importants.

● **Le mag : Comment s'est passée la remise en route de la commune après le 1^{er} confinement ?**

AG : Il a été urgent de réorganiser les missions et les emplois du temps du personnel et principalement des écoles.

Chacun a joué le jeu et aujourd'hui, nos agents connaissent parfaitement leur rôle et ce qu'ils doivent faire pour la bonne application des consignes sanitaires.



“ Nous rencontrons de nombreux dépôts sauvages dans nos campagnes. A partir de 2021, ce sera tolérance zéro. Nous déposerons systématiquement plainte ”

● **Le mag : Il n'a échappé à personne que la commune n'était plus entretenue. Tout est rentré dans l'ordre ?**

AG : Nous avons mis plus de trois mois pour tout remettre en état.

Aujourd'hui, les routes sont propres et les accotements désherbés. Nous avons renforcé nos équipes durant les congés d'été et début septembre, la commune avait retrouvé un visage correct, même si cette année il n'y a pas eu de fleurissement. Nous allons poursuivre ce travail, car d'une manière générale, tous les espaces verts devront être rénovés. Je souhaite, dans un premier temps, que notre commune retrouve le niveau d'embellissement et de fleurissement

d'il y a quelques années. Mais je compte bien aller au-delà.

● **Le mag : Que pensez-vous faire contre les dépôts sauvages qui ont prospéré pendant le confinement ?**

AG : Avec la fermeture des déchèteries, nous avons découvert de nombreux dépôts sauvages. Nous avons réussi à retrouver les auteurs grâce à des témoignages ou encore après un examen minutieux des déchets. Si jusqu'à présent nous avons été indulgents en permettant aux contrevenants de nettoyer et de ramasser leurs déchets, à partir de 2021, ce sera tolérance zéro. Nous déposerons plainte systématiquement, sans espoir d'indulgence de notre part et les auteurs seront poursuivis et lourdement sanctionnés. Nous souhaitons avoir une démarche qualitative avec l'agglo et le Parc du Pilat, pour protéger l'environnement de notre commune. Il n'est plus tolérable de voir nos espaces naturels être dégradés. Nous serons vigilants.

● **Le mag : Pour ce qui est de votre délégation, l'agglo a beaucoup évolué par rapport à votre mandat de 2008 ?**

AG : Oui bien sûr, j'étais adjoint à l'époque de Vienne-Agglo et je retrouve 6 ans après une agglomération qui a fusionné avec Condrieu, même si j'étais présent à l'agglo le mandat

précédent. Il reste des syndicats intercommunaux autonomes comme le Syder pour l'éclairage public ou le Syndicat des eaux des monts du Lyonnais pour les hauteurs de la commune. Mais d'une manière générale, c'est Vienne-Condrieu Agglomération qui gère nos voiries et nos réseaux d'eau et d'assainissement.

Cela demande une présence régulière dans les nombreuses commissions pour défendre nos projets. Avec mes conseillers délégués, Saint-Romain est bien représenté à Vienne-Condrieu Agglomération.

● **Le mag : Quels sont vos projets ?**

AG : Comme je vous le disais précédemment, il va être nécessaire de restructurer les espaces verts dans la traversée de St-Romain car ils ont mal vieilli, et l'ensemble des réseaux d'arrosage automatique sont à refaire, faute d'entretien régulier. Nous allons profiter du plan de relance de l'économie de l'Etat pour qu'à chaque restructuration ou création d'espaces publics, à chaque construction ou rénovation d'un bâtiment, il soit prévu une restructuration pérenne des espaces

verts. Leur conception devra intégrer une facilité d'entretien et un suivi régulier.



Des espaces verts dégradés et vétustes

Alain GERBAUD, Maire-adjoint est chargé des ressources humaines, des travaux et des bâtiments communaux. Sa délégation de fonction concerne les domaines suivants :

- Ressources humaines : gestion du personnel, recrutements avec le Maire, plannings des services
- Gestion des services techniques et des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : suivi des plannings, surveillance de la voirie, propreté, entretien de la voirie et des réseaux, et propreté et désinfection des bâtiments communaux
- Gestion du service de l'eau et de l'assainissement, des voies et réseaux et des ordures ménagères
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments (extincteurs, chaudières, clés d'accès et alarmes)
- Gestion des espaces publics (conformité et entretien des jeux d'enfants, terrains de sports, cours des écoles)
- Gestion des travaux communaux et suivi des travaux intercommunaux (voirie – réseaux – bâtiments)
- Représentation de la commune dans les instances intercommunales et notamment les commissions dédiées de Vienne-Condrieu Agglomération
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), plan d'Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), bulletin d'alerte
- Représentation du Maire à la Commission de sécurité et d'accessibilité des ERP, contrôle technique des installations communales
- Gestion de la sécurité sur la voirie et du stationnement
- Maîtrise du développement durable dans le respect environnemental, fleurissement, gestion du cadre de vie



Robert GELAS, Conseiller municipal délégué, est chargé auprès de l'adjoint des espaces ruraux et de l'agriculture. Il est délégué suppléant au syndicat des eaux et au parc du Pilat



Frédéric CAPPIO, Conseiller municipal délégué, est chargé auprès de l'adjoint des aménagements pour les infrastructures communales et intercommunales.

Alain GERBAUD, est chargé d'animer la commission des ressources humaines, des travaux, des bâtiments, de la voirie, des espaces ruraux, de l'agriculture et du développement durable, composée comme suit :

Groupe majoritaire :
Frédéric CAPPIO, Robert GELAS, Yves ROBERT, Guy SUBLET
Groupe d'opposition :
Marie-Pierre JAUD-SONNERAT



Des dépôts sauvages inadmissibles



Marie-Alice SEUX

adjointe déléguée aux Affaires sociales, répond à quatre questions

● **Le mag : Comment appréhendez-vous ce troisième mandat d'adjointe aux affaires sociales ?**

Marie-Alice SEUX : Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai pris un réel plaisir à travailler aux côtés de Pierre LANGLAIS pendant deux mandats. Je garde pour lui un profond respect pour ce qu'il a fait pour notre commune pendant 20 ans. Une vraie amitié nous lie et j'ai plaisir à le rencontrer très souvent avec son épouse Michèle. Il est très heureux de la poursuite de nos actions en faveur du lien social et du maintien à domicile que nous avons mis en place ensemble. Pour répondre à votre question, je pense justement que je vais apporter l'expérience et la bonne connaissance des actions existantes qui fonctionnent bien et que nous allons développer.

● **Le mag : La crise sanitaire impacte-t-elle le fonctionnement du CCAS ?**

M-A S : Bien sûr, car la première réunion du CCAS n'a pu se tenir qu'en octobre dernier. Il y a des délais incontournables pour mettre en place un CCAS. Mais c'est aujourd'hui chose faite et je suis heureuse de vous présenter le nouveau conseil d'administration. Il est composé de sept membres désignés par le Conseil Municipal et de sept membres nommés par le Maire pour les représentants des associations d'insertion et de lutte contre les exclusions, les associations des familles, de retraités, de personnes âgées et des personnes handicapées. Je profite de ces lignes pour les remercier chaleureusement pour leur engagement au service du bien vivre à St-Romain.

**Marie-Alice SEUX, 2ème adjointe est chargée des affaires sociales.
Sa délégation de fonction concerne les domaines suivants :**

- Contrôle et gestion administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en qualité de vice-présidente
- Actions en faveur des seniors (animations, club des anciens, sorties, repas et colis de Noël)
- Suivi des actions pour le maintien à domicile (service de livraison de repas, téléalarme)
- Gestion avec le restaurant municipal du service livraison des repas à domicile
- Représentation de la commune dans les instances intercommunales et notamment les commissions dédiées de Vienne-Condrieu Agglomération
- Représentation de la commune au sein de la commission d'attribution des logements
- Relation avec les associations sociales et caritatives
- Petite enfance 2/3 ans, gestion des crèches et haltes garderies et d'attribution des places pour les structures situées sur la commune
- Plan canicule - plan grand froid - plan pandémie
- Commission d'accessibilité

**Marie-Alice SEUX est chargée d'animer la commission
Affaires sociales composée comme suit :**

Groupe majoritaire :
Dominique MAVRIDORAKIS, Guy SUBLET, Michèle SAMMUT et Yves ROBERT
Groupe d'opposition :
Nicole BOUTEILLON



Marie-Alice avec le doyen des Français "Bonne et heureuse année 2021 Monsieur Meys !"

● **Le mag : Ou en sont les activités du CCAS du fait de la crise ?**

M-A S : Toutes les activités de partage de moments collectifs sont suspendues. Nous gardons un lien étroit avec ceux qui le souhaitent. Le service de portage des repas à domicile est ouvert à tous les Romanères. Le traditionnel repas de fin d'année a été annulé et remplacé par un colis pour les plus de 70 ans. Lorsque nous serons sortis de cette crise, nous reprendrons nos actions en multipliant les rencontres, repas, après-midi récréatifs, sorties, etc. Mais pour le moment, nous devons observer les règles sanitaires strictes.



● **Le mag : Quels sont vos projets pour l'avenir ?**

M-A S : Notre projet est centré sur la vocation intergénérationnelle de notre commune. Une première phase va débuter en 2021 avec l'extension d'une salle annexe à la mairie afin de créer une salle à vocation multiple de 250 m² au sein de laquelle les activités des plus de 70 ans pourront s'y tenir. Nous avons aussi un projet immédiat pour améliorer le service de livraison de repas à domicile. Nous venons de recruter un second cuisinier, ce qui nous permettra de préparer les repas dans notre cuisine en privilégiant les produits de nos producteurs locaux. Nous allons organiser une période d'essai dès ce mois de janvier pour la livraison d'un repas gratuit pour les plus de 70 ans et nous solliciterons leur avis quant à la qualité. Je souhaite aussi que nous poursuivions la production de logements adaptés à loyer modéré pour maintenir le plus longtemps possible nos anciens à St-Romain.

“ Notre projet est centré sur la vocation intergénérationnelle de notre commune ”

LA COMPOSITION DU CCAS

Marie-Alice SEUX, est vice-présidente du CCAS qui est composé à de 7 membres du Conseil municipal et de 7 membres nommés qui représentent les associations d'insertion et de lutte contre les exclusions, les associations des familles, de retraités, de personnes âgées et des personnes handicapées :

● **Les membres du Conseil municipal**

Marie-Alice SEUX (2),
Dominique MAVRIDORAKIS (3),
Sandrine ALONZO (4),
Guy SUBLET (5),
Michèle SAMMUT (6),
Yves ROBERT (7)
Nicole BOUTEILLON (8)

● **Les membres nommés par Luc THOMAS (1)**

Bernadette BARNEAUD (9),
Laurent DOUDAIN (10),
Magali FOURNIER (11),
Michèle PERRICHON (12),
Dominique TORCHIO (13),
Evelyne TURBELIN (14),
Martine VIALLE (15)





Dominique MAVRIDORAKIS

Adjoint délégué aux Finances, au Développement économique et aux Déplacements, répond à nos questions



● Le mag : Comment concevez-vous votre rôle d'adjoint aux finances ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Tout d'abord, je dois veiller à la conformité des comptes de la commune aux règles de la comptabilité publique, avec le souci permanent de la maîtrise des dépenses et de l'optimisation des ressources.

J'ai donc un rôle prospectif qui consiste à projeter dans le temps les besoins de notre collectivité pour anticiper et optimiser leur financement. J'ai en permanence à l'esprit que notre projet doit se réaliser sans augmenter les impôts.

● Le mag : Vous avez donc un rôle transverse avec l'ensemble des élus

DM : Oui, je dois assister les élus de la majorité dans le cadre des besoins liés à leurs fonctions, afin qu'ils ne s'éloignent pas des moyens qui leur sont attribués en les informant en permanence de leur gestion.

Comme vous pouvez le constater, un adjoint aux finances n'est pas en première ligne dans la relation avec les administrés. Mes autres délégations au développement économique et aux déplacements le sont plus.

Dans ces domaines, il est nécessaire que je m'assure de la bonne synergie de nos actions avec l'agglo sur l'ensemble de notre territoire.

Nous en reparlerons prochainement.

“ **Pierre LANGLAIS a laissé une bonne situation financière avec une dette faible. Il nous faut cependant être prudent, car la crise sanitaire aura des conséquences sur le budget** ”

● Le mag : Quelle situation financière avez-vous trouvée à votre prise de fonction ?

DM : Nous avons beaucoup travaillé sur les finances pour monter notre projet 2020-2026. Nous considérons que la situation de la commune était bonne. A l'examen des comptes, j'ai eu la confirmation qu'effectivement Pierre LANGLAIS a laissé une bonne situation financière. Le budget que nous avons voté en juillet est très

proche de celui que nous avons publié pendant la campagne de mars dernier. La seule incertitude reste liée aux conséquences financières liées à la crise sanitaire. J'estime à 100 000 € les pertes de recettes de la commune sur les exercices 2020 et 2021. Nous allons solliciter l'aide de l'Etat, comme vont le faire toutes les communes de France.

● Le mag : Comment pensez-vous faire pour être plus proche des administrés et les intéresser à la gestion de leurs impôts ?

DM : La crise du Covid 19 n'est pas propice aux réunions publiques. J'ai présenté de manière pédagogique les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020.

C'est l'objet des visuels ci-après et ma présentation est disponible sur le site internet de la commune.

Lorsque ce sera possible, j'organiserai une réunion publique pour présenter et expliquer les moyens financiers de la commune, présenter le résultat de la gestion 2020 et expliquer le budget 2021 que nous voterons très tôt. Ce sera le véritable départ pour la mise en œuvre de notre projet.

J'espère que ces mesures permettront à chacun de se familiariser avec le fonctionnement et les finances de notre collectivité.

Dominique MAVRIDORAKIS, 3ème adjoint, est chargé des Finances, du développement économique, des déplacements et des transports. Sa délégation de fonction concerne les domaines suivants :

- Élaboration des budgets communaux, comptes administratifs et comptes de gestion avec la trésorerie principale, tarifs municipaux
- Suivi des budgets fonctionnement, investissement et préparation des délibérations modificatives, chiffrage des projets, impact sur le fonctionnement
- Membre de la commission communale des impôts locaux
- Développement en relation avec Vienne-Condrieu Agglomération et la CNR de la ZI portuaire de Loire/St-Romain
- Développement des professions libérales et des commerces de proximité
- Déplacements et transports : relations avec le Conseil régional en tant qu'autorité organisatrice des transports (TER – SNCF) et Vienne-Condrieu
- Agglomération (transports en commun locaux)
- Stratégie de développement des modes doux (circulation sécurisée piétonne – pistes cyclables – covoiturage...)
- Référent défense
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Christiane LAURENT, conseillère municipale déléguée, est chargée auprès de l'adjoint aux Finances du suivi et de l'exécution du budget et des engagements budgétaires.



Guy SUBLET, conseiller municipal délégué, est chargé auprès de l'adjoint aux Affaires économiques, de la santé, de la gestion des risques sanitaires et des relations avec les professions libérales de santé.

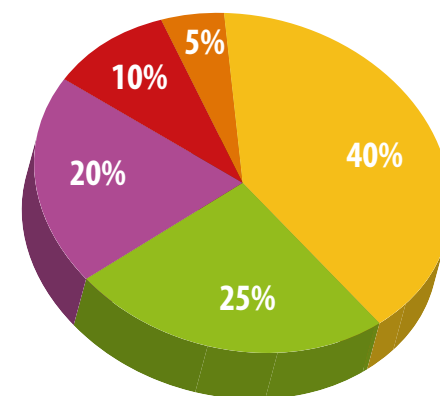


Amélie JOURNOUD, conseillère municipale déléguée, est chargée auprès de l'adjoint aux Affaires économiques, des artisans, des PME et des relations avec la Compagnie Nationale du Rhône et de Vienne-Condrieu Agglomération pour la zone portuaire Loire/St-Romain.

Dominique MAVRIDORAKIS est chargé d'animer la commission des Finances, du Développement économique, des Déplacements et des Transports, composée comme suit :

Groupe majoritaire :
Christiane LAURENT, Guy SUBLET, Amélie JOURNOUD et Thibald ABEILLON
Groupe d'opposition :
André GERMAIN

Le budget 2020 par domaines



Vie scolaire 800 000 €

Administration 500 000 €

Services techniques - voirie 400 000 €

Vie associative (sport - culture) 200 000 €

Social 98 100 €

Total fonctionnement et investissement : 1 998 100 €

Les chiffres clés du budget 2020 pages 15 et 16



Sandrine ALONZO

adjointe déléguée aux Affaires scolaire

revient sur sa prise de fonction dans un contexte de crise sanitaire

● **Le mag : Comment avez-vous abordé votre prise de fonctions dans ce contexte de crise sanitaire ?**

Sandrine ALONZO : C'était une entrée en fonction inédite et dans ce contexte de crise, on peut difficilement s'appuyer sur l'expérience. Il faut donc apprendre vite et faire preuve d'imagination et de bon sens.

J'ai assuré la continuité de la mise en place du premier déconfinement dans le cadre du protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Avec Alain GERBAUD, nous avons réorganisé totalement les emplois du temps et les missions du personnel autour de la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel communal. Pour ce deuxième confinement, s'est rajouté l'obligation de ne pas mélanger les groupes de classes. Nous avons cependant pu organiser l'accueil périscolaire.



● **Le mag : Comment se déroule le service de restauration scolaire ?**

S.A : Nous fonctionnons en deux services avec la séparation des groupes de classes. Nous venons de compléter notre dispositif de sécurité par l'acquisition de deux purificateurs d'air : un pour le périscolaire, un pour la salle de restauration. Ils seront opérationnels dès la rentrée de janvier.

Un 3ème appareil de désinfection par vaporisation entrera aussi en service dans le groupe scolaire dès cette rentrée. J'espère que ces dispositifs sécuriseront un peu plus nos locaux.

“ Pour l'organisation future de nos locaux scolaires, nous devons tenir compte des nouvelles normes qu'impose cette crise sanitaire ”

Sandrine ALONZO, 4ème adjointe est chargée des affaires scolaires.

Sa délégation concerne les domaines suivants :

- Organisation de la vie scolaire avec la mise en œuvre des compétences obligatoires de la commune pour les écoles maternelle et élémentaire
- Gestion du budget de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire
- Suivi du budget d'investissement des écoles en liaison avec l'adjoint délégué aux travaux
- Représentation de la commune au sein du conseil d'école
- Gestion du restaurant scolaire
- Relation avec les associations scolaires (parents d'élèves, Sou des écoles)
- Relation avec les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)
- En matière d'enseignement secondaire, représenter la commune auprès des lycées et des collèges du secteur
- Gestion du service d'accueil périscolaire
- Conseil municipal d'enfants

● **Le mag : Avez-vous constaté des cas de Covid dans le groupe scolaire ?**

S.A : Tout s'est bien passé tout au long de ce premier trimestre jusqu'à la veille des congés de Noël, puisque nous avons enregistré deux cas avérés de Covid 19 : une institutrice et un enfant. Aux dernières nouvelles tout va bien et la coupure des vacances va enrayer ce début de cluster. Pour la rentrée de janvier, je recommande aux parents de vérifier chaque matin la température et les symptômes de leurs enfants avant de les déposer à l'école.

● **Le mag : Quels sont vos projets pour le mandat ?**

S.A : Après l'achèvement du programme de travaux du groupe scolaire prévu par l'ancienne municipalité, nous allons lancer un programme de rénovation énergétique du bâtiment et le réaménagement des abords. Ce programme devrait se mettre en place rapidement car nous allons bénéficier de subventions dans le cadre du plan de relance de l'économie mis en place par l'État et les collectivités que sont l'État, le Département et la Région.



Le père Noël distribue des papillotes aux enfants

D'une manière générale, nous allons réfléchir à l'organisation future de nos locaux scolaires, car nous devons tenir compte de cette crise sanitaire et des nouvelles normes qu'elle impose.

● **Le mag : Vous avez annoncé aux parents d'élèves une restructuration de la cantine scolaire ?**

S.A : C'est vrai, nous venons de recruter un 2ème cuisinier pour sécuriser la continuité du service en cas d'absence d'un cuisinier. Si nos repas sont de qualité, ce recrutement va nous permettre de favoriser une préparation avec des produits frais grâce à un approvisionnement auprès de nos producteurs locaux, maraîchers, éleveurs qui seront consultés. Nous souhaitons favoriser les circuits courts pour une alimentation qualitative de nos enfants.

● **Le mag : Cela va-t-il faire augmenter le prix de la restauration scolaire ?**

S.A : Non. Notre engagement électoral était clair : les tarifs des services n'augmenteront pas, et donc pour les écoles, il n'y aura pas d'augmentation du prix des repas, ni de celui de l'accueil périscolaire. Cela ne veut pas dire que nous ne nous soucions pas de l'équilibre des budgets. Nous allons travailler au développement de cette belle structure qu'est notre restaurant municipal et en tout premier lieu favoriser sa vocation intergénérationnelle. C'était le projet initial et je vous rappelle que le nom de ce bâtiment est "ARAVIE", qui veut dire Accueil pour la Restauration de tous les Ages de la VIE. Nous avons une belle marge de manœuvre pour optimiser le fonctionnement de cet équipement.

Une synergie entre les élus de la majorité. pour la mise en œuvre des actions municipales pour l'ensemble des délégations scolaires, enfance-jeunesse, associatives et culturelles

Sandrine ALONZO est chargée d'animer la commission des affaires scolaires, du restaurant scolaire et de l'enseignement secondaire, composée comme suit :

Groupe majoritaire :

Karine BRACQ, Amélie JOURNOUD, Yves ROBERT et Sophie MARGUIN

Groupe d'opposition :

Marie-Pierre JAUD-SONNERAT



Carine BRACQ

Adjointe déléguée à la vie associative, à l'enfance et à la jeunesse revient sur les projets de la commune

● Le mag : Comment abordez-vous votre délégation à l'enfance et à la jeunesse ?

Carine BRACQ : C'est un domaine que je découvre en qualité d'élue, tout en le connaissant bien, puisque j'ai été utilisatrice de ce service avec mes enfants. De plus, je suis fortement impliquée dans le milieu associatif, notamment au sein de l'association Mach3 Triathlon. Concernant le domaine de l'enfance, je souhaite que sur ce mandat, se réalise le projet définitif d'installation de l'association de loisirs "Les P'tits Futés". Ce projet existe depuis longtemps et il est temps de le réaliser.

● Le mag : Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet de centre de loisirs ?

CB : Cela ne peut-être que dans un esprit de coopération intercommunale avec Sainte-Colombe et Saint-Cyr. La municipalité de Sainte-Colombe a la volonté de réaliser un nouveau pôle enfance proche du site actuel que connaissent bien les familles. Dès notre mise en place, deux

commissions d'élaboration se sont constituées avec les maires : une commission d'élaboration avec les adjoints à l'enfance et à la jeunesse et une commission d'étude pour le financement avec les adjoints aux finances. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions de travail et nous allons impliquer l'association "Les P'tits Futés" dès que nous aurons déterminé les besoins des communes et leur financement. L'objectif est de réaliser ce projet à mi-mandat. Il ne faut donc pas perdre de temps pour que ce nouveau centre de loisirs pour les 6/12 ans soit opérationnel dans ce délai.



“ Une maison des associations incitera les bénévoles à travailler ensemble pour animer la commune ”

Carine BRACQ, 5ème adjointe, est chargée de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des associations. Sa délégation de fonction concerne les domaines suivants :

- Développement d'une structure de type ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) enfance et jeunesse
- Création d'une maison des associations
- Suivi du budget d'investissement des structures enfance et jeunesse en liaison avec l'adjoint délégué aux travaux
- Animation de la commission d'élaboration du projet ALSH – maison des associations
- Relation avec les associations sportives - subventions
- Détermination de la politique sportive de la commune
- Gestion avec les services de Vienne-Condrieu agglomération de l'affectation des salles et installations sportives du territoire de la commune
- Promotion des activités sportives sur la commune
- Relation avec les assistantes maternelles
- Relation avec les associations des jeunes de la commune et de l'agglomération

● Le mag : Quelles seront vos actions pour les adolescents ?

CB : D'emblée, nous avons tous souhaité séparer le volet enfance du volet jeunesse. Si le centre de loisirs va se localiser à Sainte-Colombe, je souhaite que le pôle jeunesse soit positionné à Saint-Romain-en-Gal.

Cette catégorie d'âge reste de la compétence des 11 communes de l'ancienne Communauté de Condrieu et qui est gérée par l'agglo. Nous souhaitons que Saint-Romain-en-Gal soit raccrochée au service commun de la structure "Anim' Jeunes" de la rive droite. Là encore, nous travaillons pour intégrer ce service, ce qui permettra d'harmoniser les tarifs pour les familles qui du coup baisseront. A terme, nous souhaitons positionner sur la rive droite une entité "Anim' Jeunes" dont l'emplacement restera à définir. Ce sera en lien avec notre projet en faveur des associations.

● Le mag : Pouvez-vous préciser ce que vous prévoyez pour les associations ?

CB : Notre projet est de structurer la vie associative au sein d'une véritable maison des associations pour aider nos bénévoles à gérer plus facilement leurs associations. De plus, nous voulons les inciter à travailler ensemble pour animer la commune. Nous réfléchissons avec eux pour trouver un emplacement qui pourra être en rapport avec notre projet intergénérationnel. Je vais engager cette concertation en créant un groupe de travail avec les responsables associatifs. Dans l'immédiat, nous continuerons à les soutenir en leur mettant à disposition les locaux municipaux, même si en ce moment, les activités sont suspendues du fait de la crise sanitaire.



Première remise de coupes pour Carine BRACQ, en qualité d'adjointe à la vie associative, à l'occasion de la seule rencontre de joutes autorisée en juillet par la préfecture après le 1^{er} déconfinement.

● Le mag : Votre projet est ambitieux, comment allez-vous le financer ?

CB : Oui, nos projets sont très ambitieux. Nous sommes mobilisés pour solliciter les subventions nécessaires à leurs financements dans le cadre du plan de relance de l'économie de l'Etat, de la Région et du Département. De plus, l'Agglo est un soutien important dans ce domaine. Je n'oublie pas que notre projet est lié au maintien des impôts locaux à leur niveau actuel, ce qui conditionne nos projets à l'obtention de subventions importantes.

Carine BRACQ est chargée d'animer la commission enfance, jeunesse, vie associative, sports et assistantes maternelles, composée comme suit :

Groupe majoritaire :

Sophie MARGUIN, Yves ROBERT, Christiane LAURENT et Sandrine ALONZO

Groupe d'opposition :

Nicolas BONNAND

Sophie MARGUIN,

conseillère municipale déléguée est chargée auprès de l'adjointe à la jeunesse de la conception et du fonctionnement de la maison des associations, de la jeunesse.



Sandrine ALONSO,

adjointe aux affaires scolaires, travaille en étroite collaboration avec Carine BRACQ sur les projets enfance-jeunesse

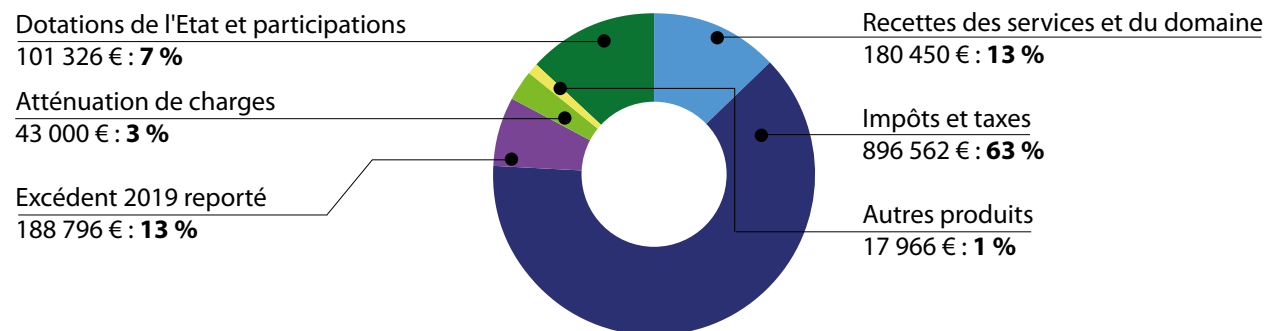


Départ de l'opération "360 km pour soutenir Kilian" depuis St-Romain-en-Gal jusqu'à Aigues Mortes, en présence des parents de Kilian et de Thierry KOVACS. Kilian est atteint d'une maladie génétique rare, le syndrome d'Angelman.

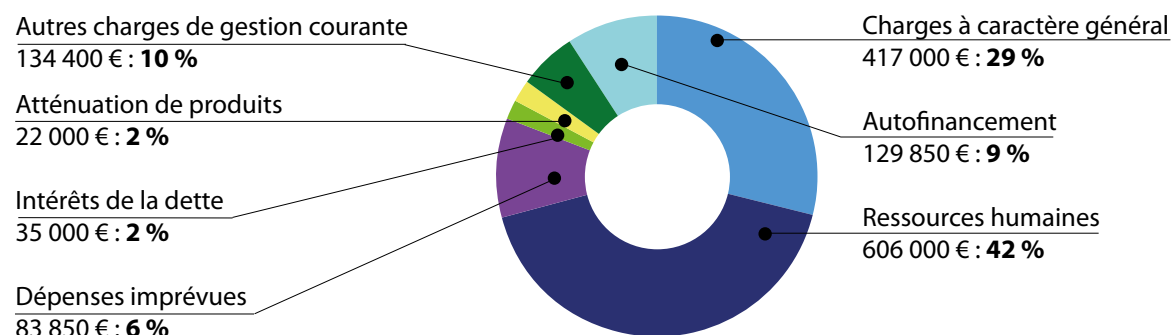
Les chiffres clés du budget 2020

Fonctionnement

RECETTES : 1 428 100 €



DÉPENSES : 1 428 100 €



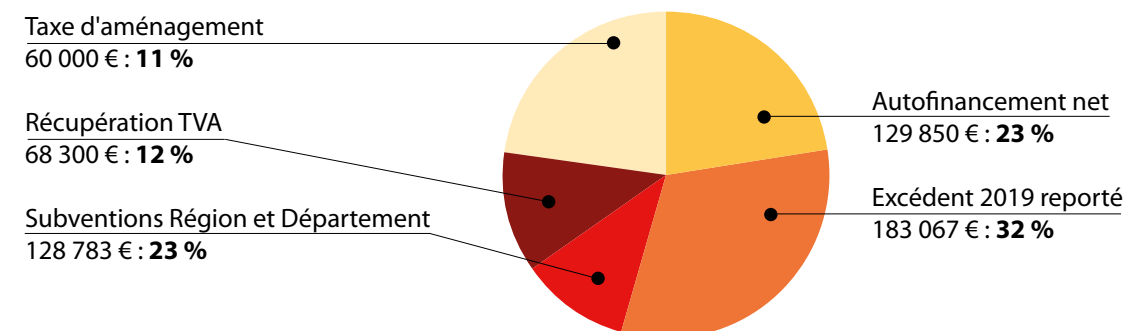
Un budget de fonctionnement maîtrisé malgré la crise sanitaire

La crise sanitaire nous a contraint à la plus grande prudence quant à l'exécution du budget 2020. En effet, les dépenses spécifiques et non-prévisibles liées à la Covid 19 (frais de personnel supplémentaire pour la désinfection des bâtiments, produits d'entretiens, etc.) s'élèvent à environ 30 000 € et les pertes de recettes seront de l'ordre de 40 000 € (produit des services municipaux et particulièrement de stationnement).

Malgré tout, l'excédent reporté 2019 qui était de 188 796 € ne sera pas consommé, ce qui nous a permis de prélever 120 000 € sur le fonctionnement pour autofinancer les investissements. Nous abordons le budget 2021 avec prudence, mais avec sérénité du fait de l'exécution maîtrisée du budget 2020.

Investissement

RECETTES : 570 000 €



DÉPENSES : 570 000 €

-  **Capital de la dette : 115 000 €**
-  **Matériel et mobilier : 119 700 €**
 - Matériel informatique
 - Logiciels
 - Mobilier mairie
 - Matériel Covid 19
 - Illuminations
 - Matériel incendie
 - Petites réparations bâtiments
 - Matériel restaurant scolaire
-  **Travaux : 289 300 €**
 - Travaux groupe scolaire
 - Etudes extension bâtiment
 - Etudes mur cimetière
 - Accueil mairie
-  **PLU 2020 : 16 000 €**
-  **Dépenses imprévues : 30 000 €**

Un budget d'investissement exécuté sans recours à l'emprunt

Grace aux subventions du département, de la Région et de l'Etat, et à l'autofinancement 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt.

La dette de la commune s'est donc réduite de 115 000 € et la dette résiduelle au 31 décembre est de l'ordre de 1 000 000 €.

Pour ce budget de transition, nous avons terminé le programme de rénovation du groupe scolaire pour 135 500 €. Nous avons rénové et mis en sécurité l'accueil de la mairie pour 39 000 € et acquis pour 7 000 € de mobilier.

Nous avons engagé une remise à niveau du système informatique pour 24 000 € (matériel et logiciels).

13 000 € ont été nécessaires pour acquérir le matériel de décontamination des locaux scolaires et municipaux.

Un vent de modernité souffle sur la commune

LE CONSTAT

La crise sanitaire nous a conduit à envisager une remise à plat de nos infrastructures afin d'inscrire la commune dans une modernité utile pour garantir la continuité du service public. L'angle retenu pour la démarche est novateur. Il s'agit de suivre une dynamique décisionnelle, s'inspirant des principes de l'agilité pour plus de fiabilité. Trois axes ont été retenus, avec pour chaque projet, la nécessité de définir collectivement le besoin et les

bénéfices attendus à court terme :

- la modernisation de l'accueil de la mairie pour que chaque Romanère puisse se rendre en mairie en toute sécurité, même en période de crise sanitaire
- la mise en place des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- l'élaboration d'un schéma directeur sur 3 ans pour identifier, décider et suivre les besoins informatiques en mode projet.

LES MOYENS

Après avoir défini le besoin, un porteur du projet doit être désigné avec des objectifs précis : financiers, un meilleur service, un gain de productivité. En procédant ainsi, un bon niveau d'échange peut intervenir entre élus, agents de la collectivité, info gérant et usagers. Hardis-Group nous a guidé dans cette démarche d'accompagnement au changement pour la définition de notre approche stratégique. L'écoute et les 20 ans

d'expériences des collectivités locales de leur intervenant, Monsieur Olivier FERRANT, nous ont immédiatement engagés dans cette démarche structurante. Un investissement utile et constant, maîtrisé par la mise en œuvre d'un schéma directeur sur 3 ans garantissant le suivi des projets et le renouvellement technologique des solutions. Un guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre collégiale de projets, allant du recueil des besoins à la réalisation.

Les projets qui ont servi à construire la démarche de l'équipe municipale sont issus du retour d'expérience après le premier confinement

L'infrastructure Informatique

Les besoins identifiés sont : la maîtrise des coûts de possession, offrir l'infrastructure nécessaire à la dématérialisation, libérer les agents des contraintes techniques. Les projets réalisés ou en cours de réalisation sont :

- La réfection du réseau informatique interne de la mairie par tranche, en intégrant les liaisons inter-bâtiments grâce à la fibre très haut débit,
- La remise aux normes du réseau électrique, sécurité incendie, sécurité informatique,
- Hébergement chez les éditeurs des progiciels actuels et à venir, pour les trois prochaines années,
- Le changement du serveur obsolète, pour un serveur dédié à la bureautique qui sera lui aussi à court terme, hébergé chez les éditeurs de logiciels.

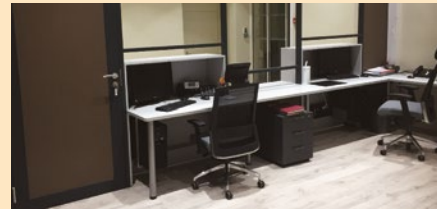
La téléphonie

Le besoin d'une téléphonie fiable tout en optimisant les coûts a été identifié. Offrir un meilleur service à la population et aux agents afin de faire face aux crises et au télétravail si besoin. Le passage au haut débit a été décidé afin de permettre la modernisation du standard téléphonique et la mise en place d'une nouvelle flotte de portables. La rupture de communication entre les habitants et la mairie, comme cela fut le cas pendant de nombreuses semaines lors du premier confinement, n'est plus possible.

Le changement du dupli copieur

Ce sont près de 210 000 photocopies qui ont été réalisées en 2019 entre les écoles et la mairie. Il est urgent de maîtriser les consommations pour revenir à des coûts réalistes. Le service doit être repensé pour générer des économies et réduire notre impact sur l'environnement.

Le réaménagement de l'accueil

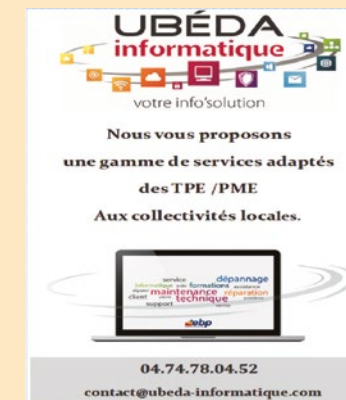


Un petit programme de travaux de moins de 40 000 € HT a été décidé en urgence pour réaménager l'accueil. La continuité du service public est désormais garantie.

Les règles de distanciation physique, la sécurité des agents et des usagers ont rendu urgent le réaménagement de l'accueil



Des partenaires expérimentés pour la modernisation de la mairie



L'informatisation du Conseil municipal

Il est nécessaire de normaliser les délibérations, arrêtés et décisions municipales, tout en rationalisant les étapes et les échanges dans le cadre de la préparation du Conseil municipal. Cela permettra de réaliser un gain de productivité, tout en fluidifiant la transmission des dossiers aux élus municipaux. Cela nécessite d'acquiescer le module de télétransmission vers la préfecture, de poursuivre la normalisation des modèles de documents, de former les agents. Les élus restants à la source de l'élaboration du Conseil municipal.

La formation des agents

Le besoin constaté est la mise en œuvre de manière complète des protocoles d'échanges numériques en optimisant la dématérialisation entre les administrations : Trésorerie, Préfecture, etc... grâce à des formations ciblées pour l'apprentissage du paramétrage des documents. La formation de nos agents sera indispensable, afin qu'ils acquièrent une culture informatique sur la dématérialisation. La polyvalence sera essentielle et chacun devra s'inscrire dans une démarche de veille réglementaire pour mettre en œuvre dans les temps les réformes législatives.

L'infogérance

"UBEDA informatique" est partenaire de la commune depuis plusieurs années. Il a été partie prenante dans la phase d'élaboration du schéma directeur. Il est le garant par son suivi technique de la bonne mise en œuvre. Sa mission a été redéfinie et consolidée en direction de l'assistance et de la formation aux nouvelles technologies. Il a en charge la coordination des projets avec les fournisseurs de progiciels et de téléphonie. Il sera impliqué sur la partie technique des nouveaux projets du schéma directeur.

ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES

Mattia RIVA – 1er janvier 2020
Gilliane BILLAUD – 9 janvier 2020
Sylia BENNEZZAR – 22 janvier 2020
Yucef BEDOUI – 27 janvier 2020
Iris MARCOTTE – 4 février 2020
Kerem OZKAN – 5 mars 2020
Ophélie MARTINET – 17 avril 2020
Sandro ROMEU – 23 avril 2020
Hayly BESSIERE – 24 mai 2020
Alya DEMIRCI – 18 juin 2020
Sarah BOUFOUS – 29 juin 2020
Sasha CUNGI – 26 juillet 2020

Lina AMOUGUI – 27 juillet 2020
Eliott LANDEGREN – 3 août 2020
Ilyan LEBRIBRI – 13 août 2020
Maelya VEYET – 1^{er} septembre 2020
Ella SCAFI – 3 septembre 2020
Inaya FAYOLLE – 9 octobre 2020
Théa PALOP – 11 octobre 2020
Aurèle MÉZIÈRES – 14 octobre 2020
Dani NAZET HERRERO – 5 novembre 2020
Romane LEDDA – 17 novembre 2020
Elio EUKSUZIAN – 1^{er} décembre 2020
Naé BEGOT BRIOT – 12 décembre 2020



Yucef



Romane



Ophélie



Mattia



Aurèle



Elio



Hayly

MARIAGES

OCAKTAN Fikret Can et KARACA Fatma – 25 janvier 2020
LEFEVRE Maurice et LEVASSEUR Magalie – 17 octobre 2020

DÉCÈS

TERZIAN Simon – 19 janvier 2020
CAUSSE Blanche – 22 février 2020
ORIOU Maurice – 20 mars 2020
COULOUMY Fernande – 29 mars 2020
KEHRES Edouard – 24 avril 2020
FERRARI Jacques – 11 mai 2020
RICCI Tommaso – 26 mai 2020

COULOUMY André – 30 mai 2020
BERNARDI Carmelle – 17 juin 2020
PERRICHON Pierre – 16 septembre 2020
WROBLEWSKI René – 1^{er} novembre 2020
LEFEVRE Maurice – 13 novembre 2020
BONNEFOND Clémence – 19 novembre 2020
CHAVAS André – 20 décembre 2020



Les conseils municipaux

23 mai 2020 / 30 novembre 2020

7 conseils municipaux - 52 délibérations

Des décisions importantes dès le premier Conseil Municipal qui a suivi son installation.
Déjà une dizaine d'engagements électoraux tenus en 6 mois.
Retrouvez le détail des délibérations sur les procès-verbaux de chaque séance
archivés sur le site internet de la ville
www.saintromainengal.fr rubrique "Vie municipale".



23 mai 2020

Installation du nouveau Conseil municipal

Séance présidée par Marie-Alice SEUX, doyenne du Conseil municipal

1 - Madame SEUX rappelle le résultat des élections municipales du 15 mars 2020 : Liste conduite par Luc THOMAS : 391 voix - 56,34 % - 15 sièges. Liste conduite par Marie-Pierre JAUD-SONNERAT : 303 voix - 43,66 % - 4 sièges. Madame SEUX déclare le Conseil municipal installé.

2 - Madame SEUX procède à l'élection du Maire de Saint-Romain-en-Gal. Elle propose la candidature de Luc THOMAS. Madame Marie-Pierre JAUD-SONNERAT propose sa candidature. Après avoir voté à bulletins secrets, M. THOMAS 15 voix. Mme JAUD-SONNERAT 4 voix.

Madame SEUX proclame Luc THOMAS, Maire de Saint-Romain-en-Gal.



Première déclaration de Luc Thomas, Maire devant le Conseil municipal

"Mes chers collègues,

Je veux en premier lieu remercier très chaleureusement mes 14 collègues de la majorité, mais aussi nos 6 colistiers qui ne sont pas élus, pour leur engagement à mes côtés et pour avoir construit ensemble ce beau projet pour "Être bien à St-Romain".

Une belle aventure débute et soyez convaincus que nous serons les élus de tous les Romanères, sans exclusive. Vous pouvez compter sur moi pour bannir tout dogmatisme et tout sectarisme.

Je mesure la responsabilité qui est la mienne et l'ampleur de la tâche qui nous attend au service de notre beau village. Nous réaliserons pour tous les Romanères nos près de 40 propositions pour "Être bien à St-Romain".

Nous avons aussi une grande responsabilité au sortir de cette crise sanitaire en ce début de déconfinement qui nous a éloigné des responsabilités depuis plus de deux mois. Nous devons réussir le bien vivre à St-Romain, avec le souci permanent de la sécurité de nos concitoyens, de tous nos enfants et de nos aînés. Les familles doivent avoir la conviction que leurs enfants seront en sécurité lorsqu'ils seront sous la responsabilité de la commune à l'école ou pendant leurs activités associatives.

En ma qualité de Maire, j'ai la volonté d'inscrire mon action dans la continuité des Maires que j'ai connu, Louis PATARD, Maire de 1971 à 1977, Denys LEVARD, Maire de 1977 à 2000 et bien sûr Pierre LANGLAIS, Maire de 2000 à 2020, à qui j'adresse tous mes vœux d'une belle retraite bien méritée.

J'irai très vite lui témoigner ma fierté de succéder à un homme qui s'est engagé pendant près de 50 ans au service de la sécurité civile des Français en qualité de Commandant des Sapeurs-Pompiers, et pour ses 20 ans de dévouement en qualité de Maire au service de notre commune et des Romanères. Je serai fidèle à sa vision sur l'évolution de notre village.

Voilà mes chers amis et collègues, ce que je tenais à vous dire très brièvement au moment où je prends cette belle fonction de Maire que nos concitoyens plébiscitent, cette fonction dont tous les élus vous diront qu'elle est la plus belle fonction élective.

Une nouvelle page de notre histoire s'ouvre et je vous propose d'écrire quelques beaux chapitres ensemble.

Merci et bon mandat à tous".



Suite du Conseil municipal du 23 mai 2020

Marie-Alice SEUX passe la présidence du Conseil municipal à Luc Thomas

3 - Le Conseil Municipal fixe à cinq le nombre d'adjoints au Maire

4 - Le Conseil Municipal désigne : Alain GERBAUD, Maire-adjoint - Marie-Alice SEUX, 2ème adjointe - Dominique MAVRIDORAKIS, 3ème adjoint Sandrine ALONZO, 4ème adjointe et Carine BRACQ, 5ème adjointe

5 - Fixation de l'ordre du tableau des élus : Luc THOMAS - Alain GERBAUD Marie-Alice SEUX - Dominique MAVRIDORAKIS - Sandrine ALONZO - Carine BRACQ - Robert GELAS - Christiane LAURENT - Michèle SAMMUT - Sophie MARGUIN - Yves ROBERT - Frédéric CAPPIO - Guy SUBLET - Thibald ABEILLON - Amély JOURNOUD - André GERMAIN - Nicole BOUTEILLON - Marie-Pierre JAUD-SONNERAT - Nicolas BONNAND

6 - Délégations données au Maire par le Conseil Municipal article L.2122-22 du CGCT

7 - Fixation des indemnités des élus conformément à l'article L. 2123-20 du CGCT en pourcentage de l'indice brut terminal de référence : pour le maire : 36,12 % ; pour le Maire-adjoint : 18 % ; pour les adjoints : 15,43 % ; pour les conseillers délégués : 3,86 %



Le Conseil municipal du 25 juin 2020

8 - Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

9 - Mise en place d'une cellule permanente de crise sanitaire

10 - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

11 - Annulation du Droit de Préemption Urbain renforcé



12 - Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme

13 - Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

14 - Election des représentants du Conseil municipal au CA du CCAS : Marie-Alice SEUX - Dominique MAVRIDORAKIS - Sandrine ALONZO - Michèle SAMMUT - Yves ROBERT - Guy SUBLET - Nicole BOUTEILLON

15 - Annulation de la délibération 04-2020 "Tarif des services"

16 - Création d'un emploi administratif non permanent "contrat projet" pour le secrétariat des élus

17 - Demande de subvention au Département pour la réfection du mur du cimetière

18 - Tirage au sort des jurés d'assises

19 - Vote des taux communaux des impôts locaux 2020 :

les taux des taxes foncières sont maintenues au niveau de ceux votés en 2019 : foncier bâti : 12.04 % et foncier non bâti : 30.16%



Le Conseil municipal du 10 juillet 2020

20 - Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune de Saint-Romain-en-Gal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : Délégués titulaires : SEUX Marie-Alice, THOMAS Luc, ALONZO Sandrine, GERBAUD Alain et JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, et délégués suppléants : MAVRIDORAKIS Dominique, BRACQ Carine, GELAS Robert



Le Conseil municipal du 30 juillet 2020

21 - Affectation des résultats 2019 : report du résultat 2019 de 188 796,22 € en section de fonctionnement

22 - Vote du budget primitif 2020 :

le projet de budget est équilibré en section de fonctionnement pour 1 406 100,00 € et en section d'investissement pour 743 850 €

23 - Composition de la commission communale des impôts locaux :

une liste de contribuables de 32 membres sera transmise à Monsieur l'Administrateur général des Finances publiques

24 - Mise en place de 5 commissions municipales :

1 : ressources humaines - travaux bâtiments - voirie - espaces ruraux - agriculture développement durable.

2 : affaires sociales - seniors - plans canicule, grand froid, pandémie.

3 : finances - développement économique - déplacements - transports.

4 : affaires scolaires - restaurant municipal - enseignement secondaire.

5 : enfance - jeunesse - vie associative - sport - assistantes maternelles

25 - Désignation des représentants de la commune au SYDER

(Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) : délégué titulaire

Alain GERBAUD et délégué suppléant Robert GELAS

26 - Désignation des délégués de la commune au SRDC (Syndicat

Rhodanien de Développement du Cable) : délégué titulaire

Alain GERBAUD et délégué suppléant Robert GELAS

27 - Représentation de la commune au SIRCAT (Syndicat Intercommunal

de Vienne et sa région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le

Travail) : déléguée titulaire Marie-Alice SEUX et déléguée suppléante

Michèle SAMMUT

28 - Représentation de la commune au Conseil d'Administration du

Lycée Ella FITZGERALD : déléguée titulaire Sandrine ALONZO

et délégué suppléant Yves ROBERT

29 - Indemnité d'administration du CCAS : le conseil d'administration

du CCAS a instauré une indemnité brut mensuelle de 250,00 € pour

l'agent communal qui sera chargé de la gestion administrative

et comptable du CCAS à compter du 1^{er} août 2020

30 - Nom de baptême du groupe scolaire :

le groupe scolaire est baptisé "Groupe scolaire Françoise et Alain VIALLET"

31 - Nom de baptême de la salle polyvalente :

la salle polyvalente est baptisée "Salle Polyvalente Louis PATARD,

Maire de 1970 à 1977"

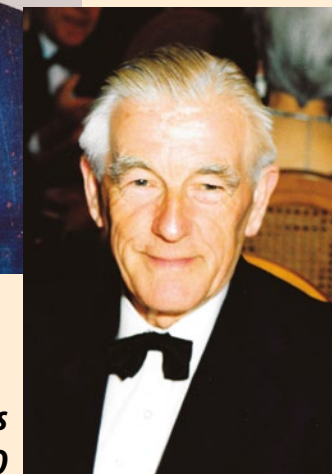
32 - Nom de baptême de la place de la Mairie :

la place de la Mairie est baptisée "Place Denys LEVARD,

Maire de 1977 à 1991 et de 1995 à 2000"



**Denys
LEVARD**



**Louis
PATARD**



Françoise et Alain VIALLET





Le Conseil municipal du 3 septembre 2020

33 - Demande de subvention au Département pour la restructuration et l'adaptation à la crise sanitaire des locaux de la mairie de l'accueil et de la salle du Conseil municipal et des mariages - Phase 1

34 - Demande de subvention à la Région dispositif "bonus relance" pour la restructuration et l'adaptation à la crise sanitaire des locaux de la mairie de l'accueil et de la salle du Conseil municipal et des mariages - phase 1

35 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

36 - Vote d'une subvention de 17 500 € au centre de loisirs "Les petits Futés"

37 - Vote d'une subvention 2020 de 300 € à la FNACA

38 - Mise en place d'une prime récompensant les bacheliers, les BEP et les CAP :

- bac mention "très bien" : 140 €
- bac mention "bien" : 120 €
- bac mention "assez bien" : 100 €
- bac sans mention : 80 €
- CAP et/ou BEP : 80 €



Le Conseil municipal du 15 octobre 2020

39 - Modification du règlement intérieur

40 - Election du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vienne-Condrieu-Agglomération :

Dominique MAVRIDORAKIS est désigné membre de la CLECT

41 - Appel à la solidarité aux communes et intercommunalités de France.

Subvention exceptionnelle Alpes-Maritimes « Solidarité sinistrés tempête Alex » :

une subvention exceptionnelle d'un euro par habitant, soit 2001 € est votée pour venir en aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes lors de la tempête « Alex »



Le Conseil municipal du 30 novembre 2020

42 - Budget principal - décision modificative n°1

43 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2016, 2018 et 2019

44 - Fixation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

45 - Attribution d'une prime exceptionnelle Covid 19 au personnel communal

46 - Renouvellement de la convention de mutualisation avec Vienne- Condrieu-Agglomération pour l'assistance du service de la commande publique

pour la dématérialisation des marchés publics

47 - Groupement de commandes : marché de fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle

48 - Convention pour la création de sentiers en boucle par les communes sur le territoire du Parc du Pilat

49 - Rétrocession terrain propriété Consorts Romé

50 - Dénomination de rue : Impasse de la Corderie

51 - Rapports d'activités 2019 : - CNFPT - CDG 69 - ADVIVO - CNR EPORA ALTE - Vienne-Condrieu-Agglomération - Centrale EDF St-Alban

52 - Gratification pour un stagiaire au restaurant scolaire

53 - Compte rendu des décisions municipales du Maire article L 2122-23 du CGCT

Expression libre des groupes du Conseil municipal

GROUPE MAJORITAIRE : 15 ÉLUS

Toute notre équipe tient à vous remercier de la confiance dont vous nous avez honoré en mars 2020. Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bilan de début de mandat, notre action est dense et notre équipe est très organisée. La feuille de route de chacun est claire, sans dogmatisme, seulement guidée par nos 30 propositions pour "Être bien à St-Romain".

Fort de la confiance des Romanères, nous sommes prêts à engager dès ce mois de janvier les grands projets structurants pour lesquels vous nous avez accordé vos suffrages.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2021, vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, bonheur, santé et succès dans vos projets.

Luc THOMAS - Alain GERBAUD - Marie-Alice SEUX - Dominique MAVRIDORAKIS - Sandrine ALONZO
Carine BRACQ - Robert GELAS - Christiane LAURENT - Michèle SAMMUT - Sophie MARGUIN
Yves ROBERT - Frédéric CAPPIO - Guy SUBLET - Thibald ABEILLON - Amély JOURNOUD

GROUPE D'OPPOSITION : 4 ÉLUS

Cher(e)s Romanères,

Au nom de la liste « Pour Saint Romain en Gal, une équipe qui vous rassemble », nous remercions les 303 électeurs sur 719 votants qui nous ont fait confiance pour participer à la vie démocratique de la commune. Vous représentez près de la moitié des électeurs qui se sont déplacés, malgré le contexte sanitaire que nous connaissions et qui a amené un taux d'abstention record pour des élections municipales à Saint Romain en Gal. Contrairement aux déclarations du Maire au soir de ce 15 mars, qui nous promettait une démocratie renforcée et un vrai travail d'équipe, nous sommes écartés des décisions prises depuis 7 mois. La parole nous est souvent verrouillée, l'accès aux dossiers empêché et la communication compliquée. Malgré tout, nous continuerons avec détermination, à défendre les projets partagés par beaucoup d'entre nous.

Nous resterons attentifs et vigilants sur les actions futures. Les équipes précédentes menées par M. Pierre LANGLAIS ont laissé, grâce à une gestion rigoureuse, une trésorerie favorable à la nouvelle équipe. Nous déplorons donc des dépenses inconsidérées, tant au niveau de l'investissement (travaux Mairie), qu'au niveau du fonctionnement (charge de personnel). De plus, beaucoup de décisions sont prises dans la précipitation et sans concertation concrète. Elles ne semblent pas toujours répondre à l'intérêt général. Avec le soutien de notre équipe de campagne, nous ferons en sorte de vous informer périodiquement des préoccupations qui sont les nôtres, sur cette gestion de notre bien commun.

Nous restons à votre écoute à l'adresse : saintromainengal2020@gmail.com. Après ce printemps catastrophique, et un été tout aussi compliqué, après les confinements, déconfinements, reconfinements, et ce virus qui n'a pas épargné certaines familles Romanères, notre espoir est de passer à autre chose : à des moments de bonheur et de partage, de douceur et de bienveillance. A vous tous, cher(e)s Romanères, nous souhaitons une année 2021 apaisée et riche de tout ce dont vous avez manqué en 2020.

Les élus du groupe minoritaire :
Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, André Germain, Nicole Bouteillon, Nicolas Bonnard

Retour en images...

Des instants qui ont compté... des jours qui feront date !

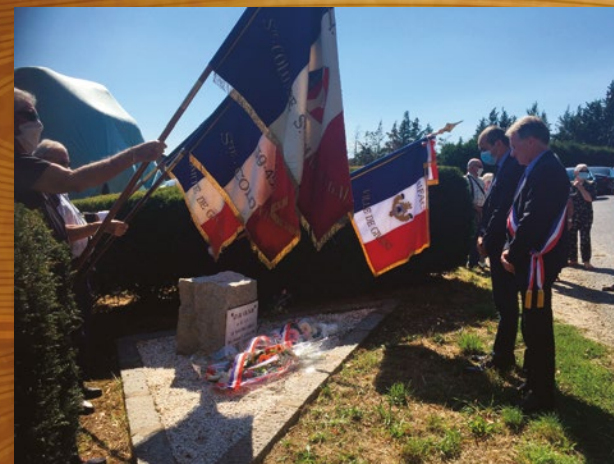
13 juillet 2020 : Joyeux anniversaire M. MEYS !

Visite chez le doyen des Français, Monsieur MEYS à l'occasion de ses 111 ans, en présence de Pierre LANGLAIS, Marie-Alice SEUX et de la fille de notre doyen.



5 septembre 2020 : Cérémonie du souvenir au Grisard.

Haut lieu du rassemblement des maquis Givordins en août 1944, en présence du Maire de GIVORS, M. Mohamed BOUDJELLABA. Le comité de la FNACA toujours présent pour honorer et se souvenir de ceux qui se sont battus pour la France.



11 novembre 2020 : Cérémonie traditionnelle

Crise Covid 19 oblige, cérémonie à huis-clos. Le Maire a tenu à rappeler que deux jours plus tôt, le 9 novembre, nous avons célébré le 50ème anniversaire de la disparition du Général de Gaulle.



Saint-Romain s'illumine !



Commune de
Saint-Romain-en-Gal

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

1, place Denys-Levard

*Publication de la mairie de Saint-Romain-en-Gal, conçu et réalisé par l'équipe municipale
Directeur de publication : Luc Thomas, Maire de Saint-Romain-en-Gal
Comité de rédaction : Maire et adjoints. Crédits photos : mairie de Saint-Romain-en-Gal et archives particulières.
Document imprimé à 1500 exemplaires. Imprimerie Michaud et Fils.*



**Mosaïque du Dieu Océan
II^e siècle après J.C.**